

## Séance du 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze décembre à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trente novembre, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Chantal AUBURTIN, Christian KLEIN, Patricia SEMINERIO, Alain ANTOINE, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc LECHANTRE, Agnès DEMMER.

Excusés : Franck CORPLET procuration à Christian KLEIN.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2018 est adopté à l'unanimité sans observation.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Décision Budgétaire Modificative N°4 du B.P. 2018**
- (2) Modification du tableau des emplois communaux**
- (3) Nomination de stagiaire**
- (4) Recensement de la population**
- (5) Contrat d'entretien des espaces verts communaux**
- (6) Numérisation de l'état civil ; opération complémentaire**
- (7) D.E.T.R. 2019 Economies d'énergie : isolation de bâtiments communaux**
- (8) Eléments de tarification**
- (9) Création d'une servitude pour la vidéo-protection**
- (10) Création d'une place de stationnement P.M.R.**
- (11) Convention avec MATEC pour la construction d'un périscolaire**
- (12) Requête en appel**

L'ordre du jour est abordé :

### **(1) Décision Budgétaire Modificative N°4 du B.P. 2018**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution de Budget Primitif 2018, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la Décision Budgétaire Modificative N°4 du BP 2018 comme suit, à l'unanimité.

#### **Fonctionnement**

##### Dépenses

60621 combustibles	+10 000 €
6156 maintenance	+10 000 €

##### Recettes

70878 autres produits	+20 000 €
-----------------------	-----------

#### **Investissement :**

##### Dépenses

21318 autres bâtiments publics	- 30 000 €
2183 mat bureau informatique	- 10 000 €
2313 op 36	- 20 000 €
2313 op 27	+ 60 000 €

## **(2) Modification du tableau des emplois communaux**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la situation du personnel administratif, notamment la nécessité d'aménager le cadre d'accueil d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois communaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, par la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une quotité hebdomadaire de 35 heures, à l'unanimité.

## **(3) Nomination de stagiaire**

Vu le tableau des emplois communaux.

Considérant que la filière technique comporte deux emplois non pourvus par des fonctionnaires.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la nécessité de stabiliser la filière technique, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la nomination de Damien MORIS en qualité de stagiaire Adjoint Technique Territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'unanimité.

## **(4) Recensement de la population**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au recensement de la population de la commune qui interviendra du 17 janvier au 16 février 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Kelly LECOEUVRE en qualité de coordonnateur de l'opération de recensement, décide la création de 3 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps incomplet, désigne Madame Annie BENALIOUA, Monsieur René KLEIN et Monsieur Damien MORIS en qualité d'agents recenseurs, dit que la rémunération du coordonnateur sera fixée à 500 €, et celles des agents recenseurs 1,00 € par bulletin de logement rempli et à 1,41€ par bulletin individuel rempli, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019, par 10 voix pour et 1 abstention.

## **(5) Contrat d'entretien des espaces verts communaux**

Après avoir entendu le rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des travaux relatif à l'entretien des espaces verts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux d'entretien à l'entreprise Jo Paysages 57920 KEDANGE SUR CANNER pour un montant annuel de 3 000,00€ HT comportant deux passages au parcours de santé, un passage au déversoir d'orage, comme étant l'offre la plus avantageuse techniquement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

## **(6) Numérisation de l'état civil ; opération complémentaire**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution de la numérisation de l'état-civil déjà réalisée pour la période 1902-2013 nécessitant de couvrir la totalité des registres détenus depuis 1871, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de confier à la société Historia 70300 FROIDECONCHE, une mission complémentaire pour la numérisation de la période 1871-1902, pour un montant de 665,00€ HT, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

## **(7) D.E.T.R. 2019 Economies d'énergie : isolation de bâtiments communaux**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de présenter au titre de la D.E.T.R. 2019 le projet portant isolation de bâtiments communaux, décide de la réaliser, valide le plan de financement, à l'unanimité.

Projet	Montant HT	DETR (50%)	Fonds propres et autres subventions (50%)
Isolation bâtiments communaux	130 000,00€	65 000,00€	65 000,00€

### **(8) Eléments de tarification**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet d'actualisation de différents tarifs communaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les tarifications à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit, à l'unanimité.

#### **Utilisation du dépositaire communal**

50,00 € pour les familles de la commune ;

100,00 € pour les familles extérieures.

#### **Concessions funéraires de 30 ans**

-concession simple : 70,00 €

-concession double : 140,00 €

-tombe cinéraire : 100,00 €

#### **Concessions funéraires de 50 ans**

-concession simple : 140,00 €

-concession double : 280,00 €

-tombe cinéraire : 200,00 €

#### **Columbarium**

-pour 15 ans : 600,00 €

-pour 30 ans : 1 000,00 €

#### **Utilisation de la navette de transport**

2,50 € par trajet

#### **Cotisation des lecteurs de la bibliothèque**

7,00 € lecteurs adultes kédangeois, 9,00 € lecteurs extérieurs, gratuité les mineurs et D.E.

#### **Restauration scolaire**

5,00 € par repas pris à la cantine

#### **Prestation de service aux usagers**

30,00 € par heure

#### **Occupation du domaine public**

Commerces ambulants à caractère artisanal : 10,00 € par jour

Autres commerces ambulants : 50,00 € par jour ; 25,00 € par demi-journée

Entreprises de spectacle : 30,00 € par jour ; 15,00 € par demi-journée

### **(9) Création d'une servitude pour la vidéo-protection**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de créer une servitude sur une propriété privée 13 rue Notre-Dame pour permettre l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance à l'entrée du chemin rural menant au parcours de santé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la création d'une servitude permettant l'installation et l'entretien dudit dispositif de vidéo-surveillance à la charge de la commune, établie par un acte authentique reçu par Maître HARTENSTEIN notaire à METZERVISSE, et autorise le Maire à tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, à l'unanimité.

**(10) Création d'une place de stationnement P.M.R.**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la nécessité de créer une place de stationnement destinée aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) sur le parking communal du collège de la Canner, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer une place PMR à proximité de l'entrée principale de l'établissement, à l'unanimité.

**(11) Convention avec MATEC pour la construction d'un périscolaire**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la convention avec Moselle Agence Technique (M.A.T.E.C.) portant assistance technique à la commune pour une étude de faisabilité d'un accueil périscolaire pour un montant de 500,00 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite convention, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

**(12) Requête en appel**

Vu le jugement du 28 novembre 2018 du Tribunal Administratif de Strasbourg portant rejet de la requête en annulation de la délibération de la CCAM du 29 novembre 2016 ;

Vu le jugement du 28 novembre 2018 du Tribunal Administratif de Strasbourg portant rejet de la requête en annulation de titres exécutoires de 29 016,65 € émis par la CCAM à l'encontre de la commune.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la procédure en cours offrant la possibilité de faire appel de ces jugements, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'interjeter appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, charge Maitre Christelle MERLL de présenter la requête d'appel, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.